

**Rapport de la commission gestion-finances chargée d'étudier le
préavis municipal N° 3/2017**

Sujet: Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 982'000.00 TTC pour la rénovation de l'éclairage public de la commune de Denges.

Personnes présentes	23 Mai 2017	30 Mai 2017	1 Juin 2017
M. Quentin Bérard (suppléant)	-	X	-
M. Yan Borboën	X	X	X
M. Alan Carleton	X	X	X
Mme Catherine Jaquier	X	-	X
Mme Susan Killias	X	-	-
Mme Pascale Menu	X	X	X
M. Tim Ducommun (suppléant)	X	X	X

Sujet : Demande d'un crédit extrabudgétaire nécessaire à l'adaptation de l'éclairage public de la commune de Denges.

La commission s'est réunie les 23 mai, 30 mai et 1 juin 2017 pour étudier le préavis susmentionné. Nous avons préalablement posé quelques questions à la Municipalité. Les réponses sont jointes au présent document. Nous remercions M. Monnin pour les réponses reçues lors de la séance du 30 mai 2017.

Faisant suite à un audit réalisé par la Romande Energie sur mandat de la municipalité, il apparaît que des installations d'éclairage public sont vétustes et ne sont pour un grand nombre plus aux normes énergétiques. C'est pourquoi, une majorité de luminaires et leurs mâts devraient être renouvelés.

Afin d'optimiser la mise à niveau de l'éclairage de la commune avec des lampes à LED, la municipalité propose de changer l'ensemble des luminaires dans les prochaines années (coût total de CHF 982'000), les travaux étant réalisés en deux étapes. La première serait effectuée à partir de 2017 et consisterait à remplacer les luminaires à mercure (60% du parc, pour un montant de CHF 586'000) qui ne seront plus aux normes environnementales dès 2019-2020. La deuxième étape aurait lieu à partir de 2019 et consisterait à remplacer le reste du parc (pour un montant de CHF 396'000).

La solution de financement retenue par la municipalité pour la première étape est le prélèvement de CHF 509'986.85 à la réserve pour investissement futur puis l'amortissement du solde de CHF 76'013.15 (arrondi à CHF 76'000) pendant une période de dix années, la première fois porté au budget 2018. La deuxième étape fera l'objet d'une nouvelle proposition sur son financement et son amortissement dans le futur.

La commission note qu'en combinant l'achat d'un nouveau tracteur (préavis n°2/2017 approuvé par le conseil communal le 8 mai 2017) et le financement de la première étape de

ce préavis, la réserve pour investissement futur serait à 0. En cas d'acceptation de ce préavis, Il faudrait travailler à réapprovisionner ce fond de réserve.

Conclusions:

La commission gestion finances propose au Conseil d'accepter ce préavis tel que présenté.

Pour la commission



Pascale Menu,
Présidente

Questions sur le préavis n°3/2017

Questions CGF

Est-ce que vous avez analysé la différence de coût entre la réalisation des travaux en 1 seule tranche par rapport à celle proposée en 2 étapes?

Réponse Mun. :

Avec l'aide de notre mandataire, nous avons pris en compte en termes de coûts pour la réalisation en 2 étapes et pouvons admettre qu'il n'y pas de surcoûts à prévoir.

Questions CGF

Pourquoi devoir effectuer ces travaux maintenant et pas dans quelques années ?

Les lampes au mercure ne peuvent plus être fabriquées mais on peut continuer à les utiliser ?

Réponse Mun. :

L'interdiction des lampes à mercure interviendra entre 2019 et 2020, mais à ce jour les grossistes ne peuvent plus alimenter leur stock, mais seulement écouler le stock existant, il y donc un risque important de pénurie à court terme.

Questions CGF

Est-ce qu'il y a eu une réflexion sur le nombre de lampadaires à poser ? Optimisation du nombre ?

Réponse Mun. :

Nous parlons de remplacement de matériel existant. Par ailleurs, le positionnement des lampadaires est établi selon des normes, lesquelles n'ont pas évolué à ce jour. Il est à remarquer que le déplacement de lampadaires est onéreux (fouilles).

Questions CGF

Est-ce que les frais d'entretien ont été évalués pour ces nouvelles lampes ?

Réponse Mun. :

En discussion avec le bureau d'études, il apparaît que le coût de maintenance a une tendance baissière par rapport à l'équipement actuel. Le coût de maintenance actuel augmente jour après jour donné l'obsolescence du matériel.

Questions CGF

Comment envisagez-vous le financement de la deuxième tranche ?

Réponse Mun. :

Comme nous l'expliquons dans le préavis, la municipalité viendra en temps opportun avec une proposition pour le financement de la 2ème étape.

Questions CGF

Pourquoi l'éclairage de Noël est-il compris dans ce budget ?

Réponse Mun. :

Le coût marginal de cette proposition répond en réalité à une demande récurrente de citoyens.

Questions CGF

Comment envisagez-vous d'alimenter le fond de réserve après cette dépense ?

Réponse Mun. :

En réalité, il n'y a qu'une seule façon d'alimenter le fonds de réserve, soit en prélevant sur les éventuels excédents de recettes des comptes communaux dans les années à venir.

Francis Monnin
Syndic et municipal des finances
Denges, le 30 mai 2017